

## DELIBERATION CA076-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

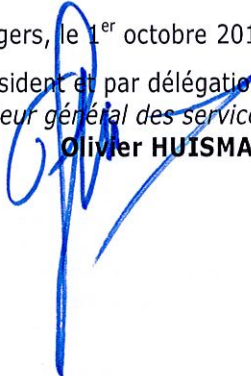
Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 septembre 2018.

**Objet de la délibération**      Lettre de cadrage budgétaire

**Le conseil d'administration réuni le 26 septembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La lettre de cadrage budgétaire est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 1<sup>er</sup> octobre 2018  
Pour le président et par délégation,  
*Le directeur général des services*  
**Olivier HUISMAN**



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **08 octobre 2018**

ua

**POLITIQUE  
DES MOYENS**

2018 - 2020

UA

! Cadrage budgétaire 2019

ua

U/A

UA

Le cadrage budgétaire 2019 s'inscrit dans la continuité de 2018 dans le cadre de la politique des moyens 2018-2020 approuvée par le conseil d'administration du 6 avril 2018 et intègre les mesures nouvelles introduites par la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants (Loi ORE) et le projet THELEME (convention cadre signée le 22 juin 2018 avec l'ANR et convention de consortium signée le 6 juin 2018 avec Le Mans Université).

En 2019, malgré les moyens nouveaux liés au Plan Etudiant et à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), le financement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) restera contraint par des exigences budgétaires fortes.

Ces moyens nouveaux viendront abonder la dotation de l'ESRI pour 2019 mais seront intégralement destinés à l'accueil, à l'accompagnement des étudiants nouveaux et à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Différentes enveloppes ont d'ores et déjà été notifiées aux établissements pour 2018 et pour 2019 (places supplémentaires, étude de dossiers, investissement pédagogique et accompagnement des étudiants en « Oui Si », investissement pour 4 salles de TD supplémentaire) mais les dernières dotations liées à l'augmentation des effectifs (2 500 € par place supplémentaire) et les ressources liées à la CVEC ne sont pas à ce jour parfaitement connues.

Quoiqu'il en soit notre établissement continue d'affirmer sa volonté d'accorder en 2019 aux composantes, directions et services, les capacités d'assurer leurs missions, en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis, lors des discussions récentes. Ces ajustements nécessaires s'inscrivent dans le périmètre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM 2018-2020).

Dans cette perspective, le projet de budget 2019 vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations permettant d'assurer des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière avec une priorité donnée aux missions d'assistance à la pédagogie (accueil, scolarité, examens, soutien aux activités pratiques,...). Elle porte également une politique de réussite et d'innovation pédagogique pour nos étudiants et de progression continue de nos équipes de recherche. La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement (lancement du projet Thélème ; accompagnement des étudiants dans le cadre de DARE et du plan étudiant ; lancement du Schéma Directeur du Numérique ; déploiement de la formation continue). La volonté est également exprimée de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels. Ainsi, l'intégralité des moyens obtenus dans le cadre du Plan Etudiant, de Thélème sont reversés aux composantes, directions et services. Les ressources obtenues de la CVEC viendront compenser en totalité la disparition des contributions étudiantes pour la Santé, le Sport et les initiatives étudiantes (FSDIE) et supporter des projets éligibles en équipements et en emplois.

Enfin, l'analyse du compte financier 2017 et l'évolution des indicateurs de pilotage de l'établissement ont démontré une certaine stagnation du résultat, de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement, malgré une évolution positive purement factuelle du fait de remboursements de la TVA de 2015 et 2016. Ces trois éléments constituent autant des points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Sur ces bases, bien que certaines données ne soient pas encore connues, le budget 2019 se construira sur les hypothèses suivantes :

## 1 – Prévision des recettes 2019

### 1.1- Dotation du MESRI

La prévision de la dotation du Ministère peut s'appuyer sur les éléments suivants :

- dotation du MESR de 123 290 012 € (notifiée en juin 2018 et intégrant : les mesures 2018 du plan étudiant pour, 169 435 € pour l'accompagnement des places supplémentaires ; 65 240 € + 25 000 € pour l'étude des dossiers et l'accompagnement pédagogique ; 105 873 € pour le financement des dispositifs et parcours OUI SI ; 342 781 € de compensation partielle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG de 2018 ; - 300 000 € d'ajustements des surnombres de PUPH ; - 200 000 de crédits d'accessibilité ; - 500 000 € inscrits en prévision de recettes attendues) soit un écart de - 305 508 € par rapport au budget initial 2018 ;

- dotations du plan étudiant, de 302 090 € pour l'accompagnement des places supplémentaires ; 136 111 € + 25 000 € pour l'étude des dossiers et l'accompagnement pédagogique ; 317 619 € pour le financement des dispositifs et parcours OUI SI ; 345 000 € pour la réalisation des 4 salles de TD de l'IUT (montants 2018 à déduire dans le cadre de l'évaluation de la progression) ; et une estimation à 200 000 € dans le cadre de l'ouverture de places supplémentaires accompagnée à hauteur de 2 500 € par étudiant, soit un total de 1 325 820 € ( - 365 548 € déjà inclus dans la notification de juin 2018) soit une évolution de + 960 272 € ; ces moyens nouveaux sont réinjectés à l'euro prêt ;

- la compensation liée au « dispositif Sauvadet » estimé à 242 015 € (289 015 € campagne 2018 - 47 000 € des concours infructueux 2017) ;

- la compensation PPCR 2019 estimée à 310 382 € ;

- la compensation de la CSG 2019 estimée à 85 718 € ;

- un ajustement du surnombre de PUPH 2019 estimée à - 120 000 € ;

- estimation de la compensation du GVT (450 000 €) ;

- les contrats d'apprentissage 20 000 € ;

- les actions spécifiques 51 000 € ;

- le projet THELEME arrivera à son rythme de croisière en 2019. 2018 avait été évalué à une demie année de fonctionnement avec un budget total UA de 342 000 €. Ce budget pour la part UA sera portée à 792 500 € pour 2019 soit une augmentation de 450 500 €.

Ce qui porterait la dotation du MESRI à 126 715 673 €, contre 124 571 094 € (SCSP + autres subventions Etat) du budget initial 2018 soit une augmentation de 2 144 579 € auxquels seront rajoutés d'autres subventions Etat pour 2019 (ARS, ANR autre que THELEME,...)

## 1.2- Université d'Angers

La prévision des ressources propres de l'établissement s'appuie sur les éléments suivants :

- augmentation des ressources propres : mise en œuvre de la stratégie « objectif lune » pour la formation continue (+ 155 266 €) ; taxe d'apprentissage (+ 86 717 €) ; révision des conventions avec les partenaires (+ 401 210 €, dont 50 000 euros avec le CAC de Cholet) ; ressources propres des composantes (hors formation continue (FC), taxe d'apprentissage) (+ 217 742 €), soit une augmentation de 860 935 €

- droits d'inscriptions liée à l'augmentation, des effectifs (+280 en L1 ; + 180 en L2) soit + 78 200 € et l'augmentation des frais d'inscriptions (+ 2 € en licence, +3 € en master, + 5 € en doctorat) abstraction faite des 5,10 € et 16 € qui ne sont plus payés pour le SUMPPS et le FSDIE soit + 36 775 € (11 856 X 2 + 3506 X 3 + 509 X 5) et donc un total de 114 975 €

- mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avec une estimation des recettes de 789 783 € (versement de 41 € pour 18803 + 460 étudiants inscrits en formation initiale, apprentissage et master MEEF) + 100 791 € (versement de 27 € pour 3733 étudiants inscrits en EESPIG) soit un total de 890 574 €. De ce montant, on doit déduire les manques à gagner du SUMPPS (compensation des 5,1 €) pour 145 005 €, du SUAPS (compensation du pack gratuit) de 72 414 €, du FSDIE (Initiatives étudiantes 107 570 € - SUAPS 26 900 € - Espace culturel 37 650 € - Mobilité étudiante 50 000 € - Social SUMPPS 13 500 € et DEVE 5 369 € - Astrolabe 9 011 € soit un total de 250 000 €). Soit un solde de recettes prévisionnelles nouvelles de 423 155 € ;

- le budget de la fondation, apporté par les membres fondateurs, est estimé à 60 000 € ;

Soit une évolution des ressources propres de 1 459 065 € pour 2019 par rapport au BPI 2018.

	2014 exécuté	2015 exécuté	2016 exécuté	2017 exécuté	BI 2018	Evolution 2019
<b>Recettes</b>						
Dotation Etat (MESR et autres Ministères)	114 848 487 €	118 273 725 €	120 300 209 €	122 091 086 €	124 571 064 €	2 144 579 €
Autres subventions	6 011 464 €	10 829 237 €	9 041 537 €	12 902 909 €	15 653 655 €	
Ressources propres	11 984 022 €	9 876 596 €	18 966 097 €	18 011 311 €	20 474 009 €	1 459 065 €
Total ressources hors amortissement	132 843 973 €	138 979 558 €	148 307 843 €	153 005 306 €	160 698 728 €	3 603 644 €
<b>Dépenses</b>						
Masse salariale	110 150 349 €	113 841 469 €	116 998 280 €	118 324 637 €	122 052 362 €	2 900 127 €
Autres dépenses	19 025 929 €	19 829 963 €	30 715 029 €	31 214 409 €	38 623 070 €	551 607 €
Total dépenses	129 176 278 €	133 671 432 €	147 713 309 €	149 539 046 €	160 675 432 €	3 451 734 €
Résultat	1 132 204 €	2 743 228 €	594 534 €	3 466 260 €	23 296 €	151 910 €
CAF	3 671 781 €	5 307 025 €	3 166 712 €	6 127 346 €	1 623 296 €	

## 2 – Des ressources au service d'une politique

### 2.1- L'impact budgétaire de la politique RH pour 2019

Plusieurs mesures prises par l'Etat représentent un surcoût :

- l'augmentation du PPCR évalué à + 310 382 €
- la campagne « Sauvadet 2018 » représente un coût estimé pour l'établissement de + 455 491 €.
- Les décharges accordées aux MCF stagiaires (à ce stade, non comptabilisés en recettes et en dépenses)

Pour la campagne emploi 2019, l'établissement poursuit la politique engagée depuis 2016, et maintient les principes d'arbitrage conformément à la lettre de politique des moyens 2018-2020 (cf p. 9 et 10) et intègre les moyens nouveaux liés au Plan étudiant et à Thélème:

- Concernant les postes titulaires d'enseignants et enseignants-chercheurs, un impact de la campagne d'emploi pour 2019 de – 215 603 € (impact qui sera de + 311 652 € pour 2020) avec, 75 postes d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST publiés au même niveau intégrant 8 réfrigérations, 11 maintiens en réfrigération et 20 défrigérations, 7 postes d'enseignants de second degré publiés au même niveau (dont 2 en contractuels), 9 créations de postes (1 MCF, 6 ATER, 2 CDD) ;
- Concernant les BIATSS titulaires, un impact de la campagne d'emploi 2019 de – 137 867 € (impact qui sera de + 4 850 € pour 2020), il s'agit de 18 postes qui seront republiés au même niveau (même filière et même BAP) et 3 dépyramidages (2 retours aux niveaux initiaux et une demande de la composante avec création en plus d'un support de contractuel) et de 5 créations de supports d'ATRF sur des missions d'assistance à la pédagogie pour mise au concours en 2019 ;
- Concernant les postes de contractuels, un impact de + 594 438 € dès 2019 (dans l'hypothèse ou 100% des recrutements sont réalisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019), il s'agit de 33 postes dont 13 sur financement propre pour répondre à des stratégies de l'établissement (Fondation, SDN, SPSI) et des composantes (formation continue, relations internationales, relations entreprises), 18 sur financements dont essentiellement dans le cadre de DARE et du plan étudiant et de THELEME.

Pour mémoire, l'impact de la campagne d'emploi 2018 sur l'année 2019 (en année pleine) est de :

- - 285 088 € pour les titulaires enseignants et enseignants chercheurs
- + 299 098 € pour les titulaires BIATSS

L'évolution des grilles des contractuels représente un impact de + 204 167 € partie pour 2018 et 2019.

La revalorisation des primes BIATSS a un impact de 89 877 € pour 2019.

Le volume des contrats étudiants augmente en 2019 de 65 000 € dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la réussite (DARE et Plan étudiant).

L'augmentation de la masse indiciaire ou GVT 2019 est estimée à 1 445 235 € pour partie 2018 et 2019

Dans le cadre du projet THELEME, une contribution de 75 000 € est prévue pour accompagner l'investissement des personnels.

Ces mesures porteront la masse salariale 2019 à 124 952 489 €, en hausse de 2 900 127 €, qui se rapproche ainsi de la dotation totale de l'Etat.

## 2.2- Les moyens alloués aux composantes, aux services et à la recherche

Le volume et l'affectation des moyens sont issus du dialogue de gestion, engagé à partir des CPOM, et respectent les engagements pris dans le document de politique des moyens voté en conseil d'administration le 6 avril 2017. Ce dialogue de gestion a permis d'affiner les besoins, tant en masse salariale, en fonctionnement qu'en investissement. Selon la structure concernée (composante, service commun, ou direction), ces besoins sont couverts par :

- des ressources propres (subventions, conventions, locations, prestations, droits d'inscriptions propres,...),
- la taxe d'apprentissage,
- un apport de crédits au titre de la formation continue (dotation et reliquats),
- une dotation d'équilibre, donnée par l'université, laquelle intègre, le cas échéant, un volume de crédits pour couvrir les responsabilités liées à la pédagogie et/ou à la recherche.

La dotation d'équilibre de l'université pour les composantes s'établira en 2019 à 6 414 992 €, en diminution de 109 234 € mais largement compensée par le soutien de la DPI à certains projets, le renouvellement du parc automobile,...

Le budget des composantes est en augmentation de 701 701 € et aucune composante ne verra son budget total 2019 diminuer.

### *Confer Annexe 1 – Dotation des composantes*

Pour les services communs, la dotation globale sera de 1 326 452 € en 2019 contre 1 322 465 € en 2018, soit une variation de 3 987 €. La CVEC compense à hauteur de 257 819 € les pertes de recettes du SUMPPS et du SUAPS.

### *Confer Annexe 2 – Dotation aux services communs*

En 2019, le principe d'intégration au budget primitif des composantes des reversements de crédits de la FC est maintenu à hauteur 2 202 077 €, soit 80% du chiffre d'affaires de référence calculé à partir des prévisions pluriannuelles. Ces crédits concernent à la fois du fonctionnement, de la masse salariale et des investissements. Les reliquats sont utilisables pour des investissements structurants. Ils seront mobilisés à hauteur de 433 362 € en 2019.

Le principe du prélèvement à la source s'applique pour : les dépenses récurrentes (assurances, téléphonie, déchets, ...) ; la maintenance du locataire ; le matériel informatique ; et certains travaux.

Les heures effectuées par les enseignants du SUAPS dans les composantes seront intégralement reversées et prises en charge par le SUAPS. Le montant de ces reversements sera précisé dès la construction du budget initial.

Les enseignements d'ouverture optionnels seront intégralement pris en charge par la DEVE. Il s'agit là aussi d'un transfert d'heures qui sera précisé dès la construction du budget initial.

Les orientations budgétaires 2019 soulignent la volonté de l'établissement de soutenir les projets structurants tant en matière de formation que de recherche pour un montant total de projets nouveaux de 2 426 735 € en 2019. Quelques projets de 2018 glisseront sur la programmation 2019 du fait d'un manque de ressources pour les mener ou par un besoin de mieux les identifier (études,...).

### *Confer Annexe 3 – Synthèse des projets immobiliers structurants 2018-2019-2020*

Les dotations des composantes et des services ne sont pas assises sur une reconduction systématique des dotations antérieures mais sur le dialogue de gestion, dans le cadre des CPOM, pour l'année 2019.

Pour les directions, les budgets ont été reconduits moyennant quelques aménagements.

Il en est de même pour l'innovation pédagogique, 100 000€ par an sont budgétés pour financer les projets validés par le bureau de la CFVU.

S'agissant de la recherche, les engagements pris dans la lettre de politique des moyens sont maintenus.

Ainsi, la dotation prévisionnelle de la recherche sera de 1 728 478 € en 2019 (identique à 2018), dont :

- 1 353 478 € (identique à 2018) de dotation prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (dont référentiel décharges recherche pour coordination de programmes de recherche) ;
- 100 000 € pour les appels à projets (AAP) recherche (200 000 € d'enveloppe annuelle) ;
- 100 000 € pour les AAP mobilité internationale (cette enveloppe soutiendra les mobilités entrantes et sortantes en prenant en compte les charges de voyage et de séjour) ;
- 125 000 € pour la direction de la recherche ;
- 50 000 € par an pour les programmes pluriannuels d'investissement des équipements de recherche (ce mode de fonctionnement qui est régulé et validé par le bureau de la commission recherche et géré par la DRIED, permet de hiérarchiser et d'accompagner les besoins d'autofinancement des structures de recherche pour les appels d'offre d'équipement et la prise en charge de certains besoins ponctuels -jouissance, réparations,...-).

A cela s'ajoutent :

- 27,5 contrats doctoraux qui seront créés pour une durée de 3 ans à la rentrée 2019 ;
- les CRCT, 8 semestres maximum ;
- les PEDR pour un montant moyen annuel d'environ 140 000 € ;
- les primes de charges administratives accordées aux directeurs d'écoles doctorales et de collège de site, pour un total de 432 heures ;



- et les décharges accordées aux directeurs des structures de recherche.

Les frais de gestion et préciput ANR représentent environ 350 000 € pour 2019 (en baisse par rapport à 2018). Ils sont intégralement dédiés à la politique scientifique de l'université.

La TVA est depuis 2018 systématiquement déduite dans le périmètre de la recherche ce qui crée une augmentation du pouvoir d'achat de 20% par rapport aux années précédentes avec notamment un vrai gain sur les dotations récurrentes.

Par ailleurs, la DRIED, la DDN et la DPI assureront le portage de plusieurs dossiers stratégiques, financés dans le cadre du CPER (UFR Santé, IUT, UFR Sciences .. ), mais aussi la finalisation de l'audit énergétique dans le cadre de l'ISO 50001, du schéma directeur du patrimoine immobilier incluant les orientations stratégiques d'optimisation des espaces en cohérence avec les occupations (présidence, DAF/agence comptable, DFC/DEVE, site DAVIERS, 2<sup>ème</sup> étage bâtiment A en sciences, IUT,...), la sécurisation du stockage des données numériques avec le programme DataCenter, la mise en œuvre de la refonte du parc automobile de l'Université. Le calendrier du renouvellement complet du parc automobile prévoit des achats à hauteur de 158 450 € pour 2018, 245 400 € pour 2019 et 350 500 € pour 2020, compensé par des ventes du parc ancien de 31 500 € en 2019, 40 000 € en 2020 et 58 500 € en 2021, soit un investissement de 208 116 € en moyenne par an sur 3 années.

L'université aura à intégrer des charges nouvelles au service du développement de nos activités comme le déménagement provisoire du SUMPPS début 2019, l'aménagement de 4 salles de TD de 50 places pour compensation de surfaces pendant les travaux de l'IUT et de la faculté LLSH pour 500 000 €.

En contrepartie, une réduction de certaines charges de fonctionnement sont à prévoir du fait : de la libération des locaux actuels du SUMPPS, estimée à - 40 000 €, du changement du parc auto économie estimée à - 20 000 € en 2019.

Avec l'augmentation du besoin en fonctionnement des composantes de 143 107 €, le besoin en fonctionnement pourrait être de + 551 607 € pour 2019.

### **3 – Eléments de calendrier**

- CA décembre 2019 : présentation BPI 2019

- Janvier 2019 signature des avenants au CPOM

Bien que les CPOM soient pluriannuels par nature, le dialogue de gestion, entre les structures et la gouvernance, reste annuel et des addendum, annuels, sont ajoutés au contrat.

- Juin/Juillet 2019 : bilan d'avancement (évolution des projets, déploiement de la démarche globale de prévention, exécution budgétaire N-1 et exécution 2019, maquettes budgétaires 2020, préparation campagne emploi 2020),

- Septembre/octobre 2019 : finalisation campagne emploi 2020, cadrage budgétaire 2020

- Octobre 2019 : BR 2019

- Décembre 2019 : BPI 2020